



La Société Royale de l'Ommegang ASBL a cependant dû supporter de nombreux frais fixes et variables en l'absence de sortie depuis 2019. Nous faisons donc appel aux membres de la noblesse belge pour qu'ils acceptent de nous soutenir, soit par une cotisation soit par un don.

Cotisations annuelles

Grand Protecteur. 185,00 € (donne droit à deux places assises au spectacle traditionnel + la possibilité d'inscription au dîner de gala de l'Ommegang)

Compagnon : 80,00 € (réduction pour 2 personnes au spectacle traditionnel)

Votre cotisation ou votre don (à préciser dans votre communication) peuvent être versés au compte de la **Société Royale de l'Ommegang de Bruxelles**

IBAN : BE53 3100 8400 8453 – BIC : BBRUBEBB (310-0840084-53)

www.ommegang.be

royale@ommegang.be

+32 2 512 19 61

Prochains spectacles :

Mercredi 29 Juin & Vendredi 1^{er} Juillet 2022

